



APAS BTP

# SÉJOURS NÉMÉA – HAUTE-SAISON (ÉTÉ) 2025

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La réservation de l'un des séjours NÉMÉA implique l'acceptation des conditions détaillées ci-après et des Conditions générales de vente de notre partenaire NÉMÉA.

### RÉSERVATION

Les séjours « NÉMÉA » sont réservés aux salariés des entreprises adhérentes à l'APAS BTP 69 et à leurs ayants-droits.

Toute réservation se fera par l'enregistrement de la demande sur le site de l'APAS BTP [www.apasbtp69.com](http://www.apasbtp69.com)

Toute réservation sera alors ferme et définitive, dans la limite des disponibilités, en termes de dates, de lieu de séjour et de configuration du site, au jour de la réservation.

### PRIX

Le tarif de location s'entend par semaine, toutes taxes comprises (sauf taxes de séjour).

Ces tarifs ne comprennent pas :

- les taxes de séjour, payables sur place, dont le tarif est variable selon les communes,
- la caution à verser à l'arrivée et restituée au départ sous réserve d'inventaire,
- les prestations non prévues payables sur place.

### PAIEMENT DU PRIX

Un acompte de 30 % du montant total devra être versé, par téléphone par carte bancaire, au moment de la confirmation de la réservation à l'APAS BTP. Le solde du règlement devra parvenir à l'APAS BTP au plus tard 45 jours avant le début du séjour.

Si la demande de réservation est effectuée moins de 45 jours avant le départ, la totalité du séjour devra être réglée à la confirmation de réservation.

### HÉBERGEMENTS

Les unités d'hébergement mises à disposition des bénéficiaires seront accessibles aux horaires précisés sur les bons de séjour transmis par l'APAS BTP, quelques semaines avant le début du séjour.

Un règlement intérieur est affiché dans chaque unité d'hébergement ; chaque bénéficiaire devra en prendre connaissance et le respecter.

Les oublis d'effets personnels à l'intérieur de chaque unité d'hébergement, lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de notre partenaire ou de l'APAS BTP.

### ASSURANCE ANNULATION

Votre annulation téléphonique auprès de NÉMÉA devra être confirmée dans les huit jours par lettre recommandée (la date de la poste faisant foi) ou par courrier électronique envoyé à [info@nemea.fr](mailto:info@nemea.fr)

Il sera retenu sur le prix de votre réservation :

- 10 % du montant du séjour avec un minimum de 50 €/logement si vous annulez plus de 60 jours avant la date prévue de votre arrivée,
- 25 % du montant total de votre séjour avec un minimum de 50 €/logement pour toute annulation signalée entre le 60<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> jour avant la date prévue de votre arrivée,
- 100 % du montant total de votre séjour pour toute annulation signalée entre le 14<sup>e</sup> jour et le jour d'arrivée.

En cas d'annulation, les frais de dossier aux conditions tarifaires en vigueur et le montant total des assurances payable à la réservation restent acquis à NÉMÉA. Tout séjour, reporté, commencé, interrompu ou abrégé ne pourra donner lieu à aucun remboursement.